



Résolution

Le CSJ plaide pour l'introduction d'un système de parrainage linguistique

État de l'art :

Nous constatons au Luxembourg que grand nombre de personnes connaissent des difficultés dans l'apprentissage de la langue luxembourgeoise. La possibilité de suivre des cours de luxembourgeois existe, mais s'avère souvent insuffisante pour les personnes qui s'y engagent. Force est de constater que, pour apprendre une langue, ces cours ont des limites. La pratique de la langue y fait défaut : 2 à 4 heures de cours par semaine sont insuffisantes, sachant que souvent, ces personnes n'ont personne pour pratiquer la langue ni au travail, ni à leur domicile.

Il faut également tenir compte du fait que souvent, les horaires de ces cours ne sont pas compatibles avec le métier des personnes. Par exemple, les personnes qui ont un travail posté (Schichtarbeit) sont souvent dans l'impossibilité de s'y engager.

Le CSJ a donc essayé de trouver une solution constructive et novatrice afin de permettre de défaire ce nœud.

Introduction d'un système de « parrainage linguistique »

L'idée est de favoriser la création de « **couples linguistiques** », formés de 2 personnes : un « **parrain** » qui parle le luxembourgeois, et un « **parrainé** » qui désire apprendre la langue.

Le parrain va encadrer activement le parrainé dans l'apprentissage de la langue luxembourgeoise.

- Il peut par exemple faire un suivi de la manière dont le parrainé suit les cours de langue luxembourgeoise.
- Il peut en outre activement lui parler le luxembourgeois, afin que le parrainé ait une personne (de confiance) avec laquelle il peut pratiquer.
- Il peut tenter de l'insérer dans ses relations sociales, où il aura affaire à plus de luxemburgophones
- Il peut tenter de l'insérer dans un club qui pourra faciliter son intégration

- Le parrainé aura une référence à laquelle il peut s'adresser en cas de questions ou de difficultés
- La probabilité que le parrainé veuille poursuivre son intégration augmente une fois qu'il aura des fréquentations luxembourgeoises positives et valorisantes.

Etc.

Mode d'emploi

Pour que le système du parrainage linguistique soit mis en place, il faut une **structure intermédiaire** qui puisse les mettre en relation, dans le cas où les personnes ne se connaissent pas, mais des couples peuvent tout aussi bien se former entre personnes qui se connaissent déjà, par exemple entre voisins.

Ces structures intermédiaires peuvent être :

a) Les **communes** :

- importance de la proximité pour que ces couples fonctionnent !
- possibilité de redynamiser les clubs à travers de nouveaux membres
- possibilité de mettre les clubs à profit de l'intégration
- options dont disposent les **commissions d'intégration** des communes
- peu coûteux

b) Un **site internet**,

- qui canalise l'offre et la demande de parrainages linguistiques
- Peu coûteux
- Ce site peut également aller plus loin, en offrant des espaces de chats en webcam pour des personnes souhaitant pratiquer la langue.
- Un site internet peut constituer une solution pour les personnes dont les horaires de travail ne permettent pas de suivre des cours
- Des pratiques similaires existent au Canada et en Espagne (Catalogne)

c) Les **entreprises**

- Création de plateformes de communication pour les personnes qui désirent apprendre le luxembourgeois
- Formation de couples linguistiques par exemple dans la manière dont les employés sont assis
- Solution qui risque d'être coûteuse, mais pouvant apporter des résultats importants

Financement incitatif

Afin de soutenir la naissance de tels couples, l'état peut prévoir des mesures d'incitation, par exemple à travers une déduction fiscale, comme cela est le cas pour les dons versés à des organismes reconnus d'utilité publique.

Résolution adoptée par le congrès national du CSJ en date du 21 mars 2015